

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18815 - 73ÈME ANNÉE

40 % des Réunionnais sous le seuil de pauvreté

Le développement de La Réunion ne se fera pas sans les pauvres



Photo Toniox.

Une étude publiée vendredi par l'INSEE indique qu'en 2014, 40 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. Si les prestations sociales n'existaient pas, alors la majorité des Réunionnais seraient sous ce seuil. C'est une nouvelle illustration de la crise du système en place à La Réunion.

Quatre Réunionnais sur dix sous le seuil de pauvreté. Cette statistique publiée par l'INSEE est un nouveau constat du résultat des politiques mises en place depuis des décennies à La Réunion. La raison principale de cette crise est le manque d'emploi. Le chômage entraîne une baisse des revenus. Elle maintient de nombreux Réunionnais dans la précarité toute leur vie. Car les périodes de travail ne permettent pas d'obtenir un niveau de cotisation suffisant pour avoir une retraite suffisante pour vivre. En conséquence, le minimum vieillesse est alors le seul recours pour pouvoir s'en sortir, il sera ensuite récupéré par la Sécurité sociale sur la succession des héritiers.

Comment parler de démocratie ?

La proportion de Réunionnais vivant sous le seuil de pauvreté ne varie guère depuis plusieurs années. C'est un révélateur d'un système bloqué. En conséquence, le nombre des pauvres augmente. Si rien ne s'améliore, quand La Réunion approchera le million d'habitants, elle comptera 400.000 pauvres. Comment envisager le développement dans de telles conditions ?

La pauvreté a une autre conséquence. Elle constitue un terreau favorable à la corruption pendant les campagnes électorales. En effet, des candidats prêts à tout pour obtenir un pouvoir se livrent à des promesses démagogiques pour des emplois. De l'argent circule également. Tout cela nuit à la sincérité du scrutin. Cela relativise manifestement le résultat des élections. Les derniers scrutins ont vu la défiance

progresser. Lors des premiers tours des départementales, des régionales, de la présidentielle, et des législatives, la majorité des électeurs se sont abstenus. Sans doute faut-il voir dans cette abstention majoritaire un rejet de ce système électoral dévoyé par la corruption.

La classe la plus nombreuse et la plus exploitée

Chômage et pauvreté sont liés à La Réunion. Or quand des travailleurs sont mis au chômage, il est bien plus difficile pour eux de s'organiser. Le besoin de réponses immédiates à une situation sociale dramatique prend le pas sur toute autre chose. Les liens créés par le travail ou le syndicat se distendent. C'est une part importante de la population réunionnaise qui se trouve abandonnée.

Ce sont pourtant ces pauvres qui constituent la partie la plus exploitée. Grâce à la bataille pour l'égalité, ils ont obtenu des prestations sociales qui les aident à survivre. Mais cette maigre somme est immédiatement dépensée pour assurer le logement, payer l'eau, l'électricité et la nourriture, souvent au bénéfice de sociétés dont le siège se situe en France. Ils sont maintenus dans une situation où leur survie dépend de transferts publics venant de l'extérieur.

C'est aussi vers cette classe que se tournent les agents de la corruption qui tentent de se maintenir au pouvoir. Les pauvres constituent le nombre le plus important d'électeurs. Ils peuvent faire basculer le résultat, car un bulletin de pauvre vaut autant que celui d'un autre.

Cela rend plus difficile la prise de conscience que la solution aux difficultés se situe dans le développement de La Réunion, et donc dans une rupture avec le système qui leur accorde des miettes pour survivre.

Le défi de l'organisation

Or, compte-tenu de la forte proportion de pauvres à La Réunion, il est évident que le développement de notre île ne pourra pas se faire sans eux. C'est même dans ces pauvres que réside le plus grand dynamisme pour faire progresser notre île, car ils sont la catégorie sociale la plus nombreuse.

Quand La Réunion avait obtenu l'abolition du statut colonial, le chômage n'existait pas. Le mouvement progressiste était porté par une classe ouvrière nombreuse dans les usines et les plantations, à laquelle s'est joint les fonctionnaires qui étaient à l'époque discriminés par un statut comparable à celui de l'indigénat dans les autres colonies françaises. Ce mouvement était structuré par des syndicats qui ont trouvé une expression politique dans le CRADS, puis dans la Fédération communiste devenue Parti communiste réunionnais.

C'est pourquoi une des tâches essentielles est l'organisation des pauvres, afin qu'ils prennent conscience de la force de changement qu'ils représentent.

M.M.

In kozman pou la rout

« Konm ou i rode, ou i trouv ! »

Sa sé in kozman drol sa pou moin. Pou kosa mi di azot sa ? Pars étan pti, l'avé in moun téi rode trézor déyèr la kaz. Toultan li té i fouy, par isi, par la-ba, dsou in gro pyé d'létchi, sou in pyé zavoka. Li té i fouy, demoun téi koz. Ziska in zour demoun la di li la trouv trézor. Romark ! Li la pa di arien li. D'après son famiy li la vi vizon é dann son vizon li la vi in gran jar l'or : li la fé vni dovinèr, li la roganiz sèrvs demoun té i sar ogard dann son bann trouz épi tazantan par dépitasyon téi kass in pé lo bann bondyé. Lo tan la pasé, in zour li la pass par koté d'tanto. Mé boudikont, mi pans pa li la trouv in n'afèr é sanm pou moin li nora myé profite la vi si li l'avé poin tout so balivèrn dan la tête. Alé ! Mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé. NB Tan k'a mon kozman pou la rout zot i fé sak zot i vé avèk. Zot i pé tir ladan lo pozitif si nana konm i di, sansa lo négatif si zot i trouv anndan.

Edito

Une reconnaissance d'un travail communiste

A partir de 1971, date de l'élection de Paul Vergès à la tête de la municipalité, la commune avait mis en œuvre une politique qui a permis de développer le secteur de la santé. Elle abrite depuis plusieurs cliniques réputées.

Hier, la ministre de la Santé est arrivée pour une visite de trois jours à La Réunion entrecoupée d'un séjour à Mayotte. Pour sa première journée, Agnès Buzyn a passé un moment au Port. Cette séquence marque la reconnaissance d'un travail mené par les prédécesseurs de la direction actuelle de la commune.

Quand les communistes arrivent à la direction du Port en 1971, la ville abrite notamment le plus grand bidonville de La Réunion, à Cœur Saignant. Juste à côté se trouve l'Oasis, lieu de détente prisé par la bourgeoisie réunionnaise, qui disposait notamment de l'eau courante.

De nombreuses choses étaient à construire. Elles le furent en suivant un plan directeur décidé dès la première année du mandat de la municipalité communiste. Cette délibération a anticipé la croissance de la population, tout en améliorant considérablement les conditions de vie. Elle a aussi créé les conditions pour que Le Port devienne un pôle d'excellence dans le domaine de la santé à La Réunion.

En se rendant hier au Port pour participer à une rencontre avec les représentants des professionnels de santé de La Réunion, puis pour visiter une clinique, la ministre de la Santé a donc salué le travail des communistes du Port qui dirigeaient la commune.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Libre opinion d'André Oraison, Professeur de droit international public

Critiques de la Commission de l'océan Indien et suggestions prospectives

À la veille du prochain et très important Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) programmé les 2 et 3 octobre 2017 à l'île Maurice, des observations critiques sur une institution trentenaire s'imposent ainsi que des suggestions prospectives pour la rendre plus dynamique.

I.- Les observations critiques

Certes, la COI a connu une évolution qui lui a permis d'acquérir une réelle maturité. Après une longue période de tâtonnement, elle est entrée en 2012 dans une phase de consolidation sous l'impulsion de son dynamique Secrétaire général, le Mauricien Jean-Claude de l'Estrac. Néanmoins, l'institution régionale qui regroupe cinq États depuis 1986 – représentant 26 millions de personnes réparties sur 595 000 kilomètres carrés de terres émergées – souffre toujours d'un manque de visibilité : pour le grand public, elle demeure encore un concept flou et lointain. Comme beaucoup d'organisations internationales à vocation régionale, la COI engendre l'indifférence, quand ce n'est pas le scepticisme. De fait, elle est loin d'avoir comblé tous les espoirs que ses créateurs avaient placés en elle en signant à Victoria, le 10 janvier 1984, l'Accord général de coopération entre les États membres. La structure indianocéanique demeure encore trop souvent empêtrée dans des difficultés récurrentes – des difficultés imputables pour la plupart aux Comores, à la France et à Madagascar – et qui sont davantage d'ordre politique, diplomatique et juridique qu'économique, social et culturel. En outre, la COI manque de perspectives globales au niveau de ses objectifs trop cloisonnés, dispersés et, pour la plupart, éphémères.

De fait, les chantiers structurants les plus ambitieux comme le Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) et l'Université de l'océan Indien (UOI)

ne sont plus que de lointains souvenirs. Quant aux résultats concrets et durables de la COI, ils sont encore rares et le plus souvent modestes : les flux commerciaux intra-COI restent marginaux dans la mesure où la part du commerce intra-zonal représente – aujourd'hui comme hier – moins de 5 % du commerce total de la région avec les pays tiers. Un constat d'échec avait déjà été établi, en ce sens, par l'un des Secrétaires généraux de la COI. Dans une de ses rares interviews à la presse, le Comorien Caabi Elyachroutu Mohamed avouait : « Notre principal échec est de n'avoir pu créer un espace économique. Il n'y a pas eu d'intensification des échanges. C'est là le maillon le plus faible de la coopération inter-régionale » 1. Formulée le 23 novembre 1999, cette courageuse autocritique pourrait fort bien être reprise en 2017, en des termes voisins, par l'actuel Secrétaire général de la COI : le Comorien Hamada Madi Boléro.

Faut-il alors douter de l'avenir de la solidarité dans l'Indianocéanie ? Une communauté de destin est-elle concevable entre des États qui ont en commun le poids de l'insularité, l'étroitesse des marchés intérieurs, une vulnérabilité environnementale croissante et des niveaux de développement économique disparates ? La COI est-elle par ailleurs un cadre de référence approprié ? Existe-t-il surtout une réelle volonté d'agir ensemble chez les responsables des États membres ? En résumé, faut-il déjà sonner le tocsin ? Mais sur un autre versant, le moment est-il opportun de faire le bilan de la COI alors même que des travaux de sous-bassement sont en cours ? Dans la mesure où cette organisation régionale est entrée depuis 2012 dans une phase de restructuration, une réponse négative s'impose. Pour relever le défi de la mondialisation des échanges, les dirigeants des pays de l'Indianocéanie n'ont pas d'autre choix que de parler d'une seule voix pour espérer se faire entendre. Ils doivent tout mettre en œuvre pour sortir de leur splendide isolement et surmonter ensemble leurs handicaps. Faut-il au besoin ajouter que, pour y parvenir, la COI

n'est ici en concurrence avec aucune autre organisation internationale ?

Que faire alors, selon la judicieuse et lancinante question posée en 2013 par l'ancien Secrétaire général, pour « rendre la COI plus visible, plus audible et plus crédible » 2 ? Certes, il est bon que siège régulièrement le Conseil de la COI qui regroupe les ministres des États membres parce qu'il s'agit-là d'un organe de prise de décision sur des projets d'intérêt commun. À ce titre, l'institution régionale a déjà le mérite d'exister et d'être une plateforme de dialogue politique et diplomatique incontournable entre les États du sud-ouest de l'océan Indien. Sous cet angle, Jean-Claude de l'Estrac a tenu à souligner, à plusieurs reprises, le rôle « actif, constructif et reconnu de la COI » – malgré « des moyens limités » – dans le processus de « sortie de crise » qui a sévi à Madagascar entre 2009 et 2013. Encore convient-il d'aller plus loin : au plan institutionnel, l'affermissement de la COI demeure une ardente obligation.

II.- Les suggestions prospectives

La COI doit davantage associer à ses projets l'île de La Réunion qui est la porte d'accès naturelle à l'Union européenne pour les produits de l'Indianocéanie. Il serait également nécessaire de rendre plus réguliers les sommets de la COI dans la mesure où cette instance est seule capable de provoquer un électrochoc salutaire dans les domaines les plus sensibles et aboutir à des décisions qui s'imposent ensuite aux administrations nationales, souvent paralysées par les lenteurs bureaucratiques. À cet égard, la décision adoptée le 3 décembre 1999 par le Ie Sommet visant à réunir les chefs d'État et de Gouvernement de l'Indianocéanie « tous les quatre ans » est appropriée même si, dans les faits, elle n'a pas, à ce jour, été respectée. Lors de sa session tenue à Moroni les 27 et 28 août 2013, le Comité des OPL a

ainsi demandé au Secrétaire général d'envisager « avec les États membres la possibilité d'un Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la COI », un sommet qui a pu enfin siéger à Moroni le 23 août 2014. Ce Comité a aussi prôné une meilleure définition des responsabilités des organes de la COI et notamment une réorganisation des rapports entre l'institution régionale et son Secrétaire général.

Dans un autre domaine, il n'est pas acceptable que certains États retardent le paiement de leurs modestes contributions annuelles obligatoires ou que la COI ait toujours pour principal partenaire et bailleur de fonds l'Union européenne. C'est dire qu'il importe de diversifier les sources de financement de l'institution régionale afin de la rendre plus autonome. La COI aurait ainsi intérêt à impulser un nouveau type de gouvernance dans l'Indianocéanie par une implication plus grande du secteur privé dans ses projets, afin de rendre ces derniers plus performants. De même, il est impératif d'assurer la pérennisation des programmes de la COI financés par les bailleurs internationaux traditionnels avec toutefois un concours financier plus important des pays membres afin de contribuer au renforcement de l'autosuffisance de la région dans un respect toujours plus grand de l'environnement terrestre et marin. Il est enfin hautement souhaitable que les efforts communs aboutissent à rendre les échanges commerciaux plus conséquents entre les États membres de la structure indianocéanique.

Parallèlement, la COI doit cesser d'entreprendre des actions trop diversifiées qui restent souvent sans lendemain. Il faut ici rappeler que son I^e Sommet, réuni à Saint-Denis en 1999, avait pu se féliciter de « l'engagement des États à apporter les soutiens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique régionale en matière de développement durable ». Dans cette optique, ne serait-il pas cohérent pour les responsables de l'Indianocéanie d'envisager la constitution d'une Association du tourisme des îles de l'océan Indien (ATIOI) ainsi que la renaissance et la pérennisation d'une véritable Université de l'océan Indien (UOI) ? En outre, la région indianocéanique n'est pas a priori assez vaste pour être viable. La critique est flagrante lorsque l'on compare la COI aux autres organisations régionales qui existent dans l'océan Afro-asiatique. Dès lors, l'élargissement de la COI à certains États d'Afrique orientale et à des États insulaires de l'océan Indien

devrait être envisagé pour éviter sa marginalisation. Enfin, une concertation plus grande devrait s'instaurer entre la COI et les autres blocs économiques de cette partie du monde, composés de pays à fort potentiel de développement, conformément à l'Accord de partenariat conclu à Cotonou le 23 juin 2000 par l'Union européenne et les États ACP. Plus encore, un pas décisif doit être franchi pour que la COI devienne le cadre privilégié d'un développement économique effectif et pérenne dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien. Au plan psychologique, il est indispensable que les responsables des États membres croient en l'avenir de la COI et ne lui ménagent pas leurs concours. Il leur appartient de résister à la tentation parfois forte de faire cavalier seul, tout en revendiquant l'appartenance à l'institution régionale. En d'autres termes, ils doivent faire preuve de persévérance en se persuadant, comme le souligne Frédéric Cadet – dès 1996 – que si « la voie du développement est longue, celle du développement concerté l'est plus encore »³.

Pour permettre enfin l'émergence d'une authentique et durable identité indianocéanique – une indianocéanité humaniste et solidaire aux plans économique, écologique et culturel – évoquée à Moroni dans la Déclaration finale du IV^e Sommet de la COI, les États membres seraient certainement inspirés en prenant en considération le point de vue visionnaire de Reynolds Michel, ainsi exprimé, le 20 juin 2014 : « Après 30 ans d'existence, la COI a besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle étape, d'un passage de la coopération à une certaine intégration. Pourquoi pas la création d'une citoyenneté indianocéanique, une citoyenneté commune aux ressortissants de nos États insulaires, comme premier pas dans ce processus d'intégration communautaire ? »⁴. Pour renforcer les liens inter-îles, il serait également approprié de réfléchir à la création d'une chaîne de radio et de télévision permanente et commune aux cinq États membres de la COI et à l'émergence d'une association des parlementaires de l'Indianocéanie dotée d'un pouvoir consultatif officiel au sein de l'institution régionale, ce qui implique à l'évidence une modification de ses statuts.

Réflexions terminales

Dans cette conception ambitieuse, mobilisatrice, régénérée et seule en

fait susceptible de créer une véritable dynamique indianocéanique, l'expression « Commission de l'océan Indien » mériterait alors d'être amendée ou remplacée, tant il est vrai que cette plateforme de coopération régionale ne saurait demeurer, ad vitam æternam, un simple organisme administratif, technique et gestionnaire de projets épars et éphémères. Pour Jean-Claude de l'Éstrac, l'un des plus fervents partisans de cette mutation, une nouvelle dénomination s'impose « pour incarner une communauté de destin qui unit nos peuples et nos pays ». Dès lors, pourquoi ne pas retenir l'expression plus appropriée de « Communauté de l'océan Indien » ou celle assurément plus originale et poétique d'« Indianocéanie » ?

Dotée d'un hymne intitulé « Ensemble », interprété pour la première fois le 23 août 2014 lors de son IV^e Sommet, la COI est en vérité à un tournant historique. Convient-il enfin d'ajouter – pour conclure – que son déclin et, a fortiori, sa disparition serait préjudiciable à tous les pays qui appartiennent à la famille indianocéanique et d'abord à La Réunion, en sa double qualité de région monodépartementale française des Mascareignes et de région ultrapériphérique de l'Union européenne ?

André Oraison

1. Consulter l'interview de Caabi Elyachrouth Mohamed in « Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien... attend le sommet des chefs d'État. Nous devons faire notre mea culpa », Le Quotidien de La Réunion, mardi 23 novembre 1999, p. 18.

2. L. BIEDINGER, « Séminaire à l'Université de La Réunion sur les 30 ans de la Commission de l'océan Indien. Vive l'Indianocéanie pour un développement durable ! », Témoignages, lundi 25 novembre 2013, p. 7.

3. F. CADET, La Commission de l'océan Indien. 12 ans après (1984-1996), Mémoire de DEA « Relations économiques et juridiques internationales » (option juridique) de la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion, 1996 p. 74.

4. R. MICHEL, « Pour une citoyenneté indianocéanique », Le Quotidien de La Réunion, vendredi 20 juin 2014, p. 26.

Oté

Boudikont sé bann kapitalis i gonf z'ot pla, mé l'ésplòitasyon kapitalis, avèk lo néo la pa lo mèm z'afèr san pour san...

Kosa i lé la pli-vali ? Sé la valèr an plis ou i azout avèk kékshoz. In légzanp : plansh de boi nana son valèr, mé si ou i fé mèb ansanm ou i azout la valèr é sa sé sak i apèl la pli-vali. Kosa i mète la pli-vali dan kékshoz, san pour san sé lo travaye. Lo travaye sé la sours la pli-vali.

Astèr alon pran in l'égzanp : ou i ashtë lo grin pou plant légime, ou i ashtë osi fimyé pou anrishi la tèr. Mèm in pé i mète l'angré avèk dézèrban, épi in pé d'tyé z'insèk é pi tyé shanpignon. Mi di sa pou kozé pars boudikont moin lé kont lo l'angré, lo tyé z'insèk, épi lo tyé shanpignon, parl pi lo bann lézèrban Monsanto. An touléka, mi di sa, konmsa ni oi bien dann l'agrikiltir nana son pli-vali.

Solman si ni rogard bien nana in bann z'intran nana i bonpé travaye dodan : kisoï an transpor ! Kisoï dann laboratoir ! Kisoï pou sharjé désharjé ! Kisoï inta z'opérasyon i fo fèr pou an avoir i produi konm i di élaboré... Astèr si ni rogard bien, si ni poz anou késtyyon : travaye kisa nana la-dan ? Travaye bann travayèr bien sir. Mé kèl travayèr ? La pa travaye rényoné an mazorité, sa travaye bann travayèr fransé, bann travayèr l'érop épi bann travayèr in pé tout koté.

Pou kosa mi di sa ? Pou dir dann in sistèm dominasyon néo-kolonyal konm ni koné, la plipar d'travaye sé travaye demoun déor-donk sé la pli-vali demoun déor si tèlman bann travayèr nout péi i gingn bann myète é bann travayèr déor zot i gingn plis... Mé antansyon, sa i vé pa dir zot lé pa ésploité pars ofiramézir l'ésplòitasyon kapitalis li goumant é bann finansyé kapitalis i gonf z'ot pla.

Pou roprann i pé lé shoz, ni pé di, dann bann péi dévlopé nana in kantité travaye, é dann bann péi la pa dévlopé napoin in kantité travaye. Ni pé di osi dann bann péi dsou lo rézime néo, konm zot lé pa dévlopé napoin in kantité travaye, é shomaj i goumant sa aré.

Nou va rovoir késtyon-la pars mi antann souvan dé foi désèrti n i di l'ésplòitasyon kapitalis é l'ésplòitasyon néo-kolonyal sé lo mèm z'afèr : lé pa vré boudikont mèm si tout i artonm dann la posh bann kapitalis mé pa par lo mèm sistème.

Justin